



## EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt et un le 21 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 15 septembre 2021, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

### **Etaient présents :**

M. BALDES, Maire.

Mme SARRAUTE, M. BROSSARD, Mme GIROTTI, M. CARREAU, Mme MERCHADOU, M. SABOURAUD, M. SERAFFON, Adjoint, Mme HIMPENS, Mme GRANGEON, M. CASTETS, Mme LUCKHAUS, M. DURANT, Mme THEUIL, Mme BAYLE, Mme BAUDERE, M. RENAUD, Mme SENTIER, M. MOINET, Mme ZANA, M. GADRAT, M. EYMAS, Conseillers Municipaux.

### **Etaient excusés et représentés par pouvoir:**

Mme PAIN-GOJOSSO à Mme MERCHADOU, Mme DUBOURG à M. BALDES, M. ELIAS à M. DURANT, Mme HOLGADO à M. CARREAU

### **Etait absent:**

M. CARDOSO

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme GRANGEON est élue secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents : 22

Conseillers votants : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

### **13 – DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS - MODIFICATION DE LA COMPOSITION**

#### **Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité**

Par délibération du 22 septembre 2020, le conseil municipal a désigné les membres de la Commission d'Ouverture des Plis (COP).

En application de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la COP est composée de :

- Membres à voix délibérative :
  - Le président : Monsieur le Maire,
  - Cinq titulaires et cinq suppléants.
- Membres à voix consultative :
  - Le comptable de la collectivité
  - Un représentant de la Direction de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes ;
  - Un ou plusieurs agents de la collectivité désignés par le président de la commission en raison de leurs compétences dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les cinq membres titulaires sont élus, parmi les membres de l'assemblée délibérante, à la représentation proportionnelle au plus fort reste (dans les mêmes conditions pour l'élection des suppléants).

Lors de cette élection, deux listes se sont présentées :

- liste « Blaye Avance ! » composée de :
  - membres titulaires :
    - Fabrice SABOURAUD
    - Gérard CARREAU
    - Francis RIMARK
    - Jean Marc SERAFFON
    - Béatrice SARRAUTE

- membres suppléants :
  - Patricia MERCHADOU
  - Christine HIMPENS
  - Jean Marc CASTETS
  - Corine LUCKAUS
  - Yoann BROSSARD
- Liste « Bouge ton Blaye » composée de :
  - membre titulaire :
    - Virginie ZANA
  - membre suppléant :
    - Jean Michel GADRAT

A l'issue du scrutin, ont été élus :

- membres titulaires :
  - Fabrice SABOURAUD
  - Gérard CARREAU
  - Francis RIMARK
  - Jean Marc SERAFFON
  - Virginie ZANA
- membres suppléants :
  - Patricia MERCHADOU
  - Christine HIMPENS
  - Jean Marc CASTETS
  - Corine LUCKAUS
  - Jean Michel GADRAT

Par courrier du 6 juillet 2021, Francis RIMARK a présenté sa démission du conseil municipal.

La personne venant juste après sur la liste « Blaye Avance ! » est Béatrice SARRAUTE.

La composition de la COP devient donc la suivante :

- membres titulaires :
  - Fabrice SABOURAUD
  - Gérard CARREAU
  - Jean Marc SERAFFON
  - Béatrice SARRAUTE
  - Virginie ZANA
- membres suppléants :
  - Patricia MERCHADOU
  - Christine HIMPENS
  - Jean Marc CASTETS
  - Corine LUCKAUS
  - Jean Michel GADRAT

Il est demandé au conseil municipal d'approuver cette composition de la commission à la suite du remplacement de Francis RIMARK démissionnaire.

**Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
à la Sous-Préfecture le 23/09/21  
Identifiant de télétransmission : 033-21330058500014-  
20210921-65903-DE-1-1

Pour le Maire empêché,  
Madame Béatrice SARRAUTE

